

**Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant la construction d'un bâtiment d'instruction pour simulateurs de conduite FASPA, place d'armes de Bière**

du 4 février 2003

---

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions du 1<sup>er</sup> mars 2002, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction d'un bâtiment d'instruction pour simulateurs de conduite FASPA, place d'armes de Bière (VD) sous certaines charges.

*Notification*

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Bière, 1145 Bière pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

*Voies de recours*

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM<sup>1</sup>).

4 février 2003

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS **510.10**)

## **Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant la construction d'un bâtiment d'instruction pour simulateurs de conduite FASPA, place d'armes de Bière**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.02.2003
Date	
Data	
Seite	461-461
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 967

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.